

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1020

sur les marchés

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants détaillés dans l'annexe technique, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1021

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 140 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 1 881 664 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 2 250 € pour le soutien au Conseil,
- . 49 940 € pour le soutien aux opérations collectives,
- . 245 992 € pour le soutien à l'exportation ;

- d'attribuer les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 140 000 €, en subvention pour trois bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise conformément à l'annexe 1,

- 1 330 000 €, en avance remboursable pour cinq bénéficiaires, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise conformément à l'annexe 2,

- 581 664 €, en subvention, à la Société ENERGAL, au titre des opérations exceptionnelles,

* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- 2 250 €, en subvention pour 2 bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 3,

- 245 992 €, en subvention pour 6 bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel et collectif, conformément à l'annexe 4,

- 49 940 € en subvention à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, au titre de l'animation régionale 2006 création/reprise-transmission d'entreprises ;

- de proroger le délai de réalisation du programme PRCE d'un bénéficiaire, conformément à l'annexe 5 ;

- de maintenir le bénéfice des sommes versées aux 3 bénéficiaires, au titre du programme Prime à la Réduction des Charges, conformément à l'annexe 6 ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1022

sur le développement économique : extension du Groupe BATTEUR

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien industriel » d'un montant de 400 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à la FINANCIERE BATTEUR, au titre des opérations exceptionnelles ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1023

sur le développement économique : modernisation des territoires - réhabilitation de locaux industriels sur le port de Cherbourg pour l'accueil d'entreprises

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 817 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, les subventions suivantes :

- 569 000 € pour la rénovation de bâtiments sur le port de Cherbourg, soit 40 % du montant des dépenses éligibles sur le bâtiment n° 10,

- 248 750 € pour le réaménagement et l'équipement du bâtiment « Saetremyr » dont :

- . 200 000 € au titre des travaux de rénovation du bâtiment, soit 40 % du montant des dépenses éligibles,

- . 48 750 € au titre des équipements, soit 7,5 % du montant des dépenses éligibles ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1024

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien au CRITT BNC
dans le cadre de ses activités de la maîtrise de l'information et de l'ingénierie de projets**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle », de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 65 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 65 000 € au CRITT Basse-Normandie-Cotentin, pour le soutien aux actions d'information et ingénierie de projets de recherche en maîtrise de contamination et d'Actions d'Intelligence Economique, soit 10,03 % du programme des dépenses éligibles ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1025

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 235 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 235 000 € à l'Association APTES, pour le soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1026

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité MOV'EO

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 140 279 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 140 279 € à l'Association MOV'EO, pour le soutien à l'animation du pôle de compétitivité MOV'EO répartie de la manière suivante :

- 44 600 € pour l'administration générale du pôle,
- 30 999,34 € pour l'animation des Domaines d'Activités Stratégiques,
- 25 132,66 € pour la communication,
- 39 547 € pour le Comité de site Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1027

sur le développement économique : modernisation sectorielle - lancement du Mastère Spécialisé System in Package par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 87 500 €,

- sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen, dans le cadre du lancement du Mastère Spécialisé System in Package :

- 87 500 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la promotion,

- 20 000 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'équipement informatique ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1028

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - organisation du
Normandyacht Tour 2007 à Cherbourg**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 30 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Association Normandyacht International, pour l'organisation du congrès de la grande plaisance « Normandyacht Tour 2007 » ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1029

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - création de l'Institut des
Métiers du Cinéma de Normandie à Cherbourg**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des filières » d'un montant de 120 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une aide sous forme d'avance remboursable d'un montant de 120 000 € à l'Institut des Métiers du Cinéma de Normandie, sous conditions d'octroi d'un prêt moyen terme de 150 000 € et la signature d'un bail relatif à l'occupation des locaux rue de l'Abbaye à Cherbourg ;

- de fixer l'échéancier de remboursement comme suit :

- 1^{er} octobre 2008 : 40 000 €

- 1^{er} octobre 2009 : 40 000 €

- 1^{er} octobre 2010 : 40 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1030

sur l'économie sociale et solidaire : Association « Accompagner Professionnaliser Insérer Créer » (APIC MX) - participation au financement de la faisabilité technico-économique du projet SEVE

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Economie sociale et solidaire » d'un montant de 7 855 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention maximale de 7 855 € à l'Association « Accompagner Professionnaliser Insérer Créer » (APIC MX), au titre du soutien régional à la démarche de faisabilité technico-économique, pour la réalisation d'une unité de méthanisation en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1031

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA)

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Economie sociale et solidaire » d'un montant de 80 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 80 000 €, soit 50 % du budget, montant proratisé à due concurrence du budget réel si inférieur à 160 000 €, à l'Association Basse-Normandie Active, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1032

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs – financement
de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Economie sociale et solidaire » d'un montant de 40 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1033

**sur l'économie sociale et solidaire – convention MOULINEX : aide au démarrage du
chantier d'insertion « R.E.V.I.V.R.E. au Pays d'Alençon »**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2007, la durée de réalisation du programme d'investissement de l'Association « R.E.V.I.V.R.E. au Pays d'Alençon », pour laquelle une subvention maximale de 56 000 € a été accordée par délibération n° 06-05 du 27 janvier 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1034

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - ex FRIP

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

concernant l'aide régionale accordée à M. Christophe POITEVIN, pour son navire « Louis Armand » :

- de résilier la convention du 7 juillet 2000 entre le CEBANOR et M. POITEVIN et de demander le remboursement anticipé des sommes dues ;
- d'émettre un titre de recette de 19 157,51 € au titre du remboursement de l'avance remboursable ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1035

sur l'Europe : avenant et attribution de subventions

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger, par avenant, d'un an, la convention du 12 décembre 2000 passée avec le Groupe HEC relative à ses activités en Hongrie ;

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 32 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 30 000 € au Groupe HEC, pour ses activités 2005 avec la Hongrie,

- 2 000 € à l'Université de Caen-Basse-Normandie, pour l'organisation en octobre 2006, d'un stage linguistique dans le Hampshire au bénéfice des étudiants de la licence professionnelle « Gestion des ressources environnementales en milieu rural » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces deux dossiers afin de prendre en compte les dépenses afférentes aux deux projets ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1036

sur l'Europe : volet d'initiative régionale du Programme National d'Assistance Technique - réalisation d'un guide de bonnes pratiques « Compétitivité et mutations industrielles »

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 de la Région, une subvention complémentaire de 4 000 € au Cabinet SPIN PARTNERS, pour la finalisation du guide « Compétitivité et mutations industrielles », portant ainsi la participation régionale à 36 216 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1037

sur l'Europe : actions innovatrices

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 58 299 € attribuée par délibération n° 05-541 du 11 juillet 2005, à l'APDESRANC, au titre du FEDER Actions Innovatrices - Action 5 ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 108 299 € à l'APDESRANC, au titre du FEDER Actions Innovatrices - Action 5, pour le projet P2SE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1038

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un dossier « Véloroutes et Voies Vertes » d'un montant de 518 630,46 € dont 6 569,76 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant de 28 200 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- * au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne voie ferrée Alençon-Condé-sur-Huisne

- 410 240 € pour l'aménagement de l'ancienne voie ferrée,

- * au Conseil Général du Calvados

- 66 183 € pour les travaux de réhabilitation du chemin de halage du canal de l'Orne, pour la section nord de Bénouville à Ouistreham,

- 35 637,70 € pour l'aménagement d'une partie de la véloroute Bénouville-Villers-sur-Mer, pour la section située sur la commune de Cabourg,

- * à Monsieur Patrick AMORIC

- 6 569,76 € pour la création d'un meublé accessible aux personnes handicapées,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- * à l'Association « Savoir Faire et Découverte »

- 28 200 € pour la réalisation de son programme d'actions 2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} décembre 2006 pour le Conseil Général du Calvados, pour les travaux de réhabilitation du chemin de halage entre Caen et Ouistreham,

- 1^{er} novembre 2006, pour l'Association « Savoir Faire et Découverte »,

- 1^{er} septembre 2006 pour Monsieur Patrick AMORIC ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1039

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier « Territoires » d'un montant de 40 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », une subvention de 40 000 € à l'Office du Tourisme du Pays d'Alençon, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2007 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} octobre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1040

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services – Emplois Jeunes » - aide à la professionnalisation

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007 les dossiers suivants :

- 2 543,80 € pour le soutien à la professionnalisation du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »,
 - 60 000,00 € la mise en place du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes » ;

- d'individualiser en faveur du CNASEA au titre du programme « professionnalisation des emplois jeunes » sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 60 000 € pour le fonctionnement des formations, dont 653 € au titre des frais de gestion ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services – Emplois Jeunes », un montant global de 2 543,80 € conformément aux annexes 1a et 1 b ;

- d'annuler les subventions accordées par délibérations n° 03-573 du 26 septembre 2003, n° 04-760 du 19 novembre 2004 et n° 05-220 du 15 avril 2005, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1041

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 360 000 € pour les « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 4 096 € pour la professionnalisation des « Emplois Tremplins »,
- 3 267 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 9 270 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »,

- d'attribuer les subventions suivantes :

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 360 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 9 270 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 4 096 € pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2,
- 3 267 € pour l'aide à l'ingénierie dont :

- . 1 895 € conformément à l'annexe 1,

- . 1 372 € à la Ligue de l'Enseignement de la Manche, cette dernière ayant réalisé un accompagnement à la création de projet pour l'association « ZEPHIR EZZEDDIN SOCIO-HUMAINE EN MOYEN ORIENT » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1042

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 209 774,76 € conformément à l'annexe 1 ;
- d'annuler la subvention de 8 232 € accordée à l'AFPA de Cherbourg par délibération n° 06-721 du 18 septembre 2006, conformément à l'annexe 2 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1043

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 7 274,50 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 274,50 € dont :
 - 2 712,50 € conformément à l'annexe 1,
 - 4 562,00 € conformément à l'annexe 2 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1044

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : programme de formation pour
l'adéquation des offres d'emploi des entreprises et la demande d'emploi**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « programme de formation pour l'adéquation des offres d'emploi des entreprises et la demande d'emploi » d'un montant de 54 660 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, à l'EPLEFPA/CFPPA de Coutances, un montant global de 54 660 € conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1045

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - avenant et attribution de subvention

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux contrats « Pôle Intercommunal » des Communautés de communes de Cambremer et de la Visance et du Noireau ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 5 000 000 € votée en 2007, un montant de 206 490 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 33 483 € pour la Communauté de communes de Ducey,
- 173 007 € pour la Communauté de communes d'Ecouché ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions des délibérations du Conseil Régional en date des 29 et 30 septembre 1975 et 22 février 1982 concernant l'attribution d'une subvention de 15 654 € par délibération n° 04- 454 du 9 juillet 2004, à la Communauté de communes de Courtomer, pour l'aménagement des abords de la nouvelle mairie sur la commune de Trémont, et en conséquence, de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention au-delà du délai de quatre ans ;

- de modifier concernant l'assiette subventionnable et le taux d'intervention de l'opération d'aménagement de bourg de Ronfeugeraï, l'annexe de la délibération n° 06-426 du 19 mai 2006 comme suit :

- le coût HT de 436 348 € est ramené à 135 000 € en maintenant la subvention de 40 000 € et le taux d'intervention est porté à 29,63 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
Commune de Cabourg	CVR de Cabourg : Aménagement de l'entrée est de la station (tranches 2 et 3)	577 005,23 € plafonnés à 548 369,92 €	140 000 € 25,53 %	Département : 187 250 € FISAC : 80 411 € Commune : 169 344,33 €
Département de la Manche				
Commune de Vrasville	CPI de la CDC du Canton de St Pierre Eglise : Restauration du clocher	10 198 €	3 399 € 33,33 %	Département : 4 028 € Commune : 2 771 €
CDC du Canton de St Pierre Eglise	CPI de la CDC du Canton de St Pierre Eglise : Création de deux plateaux sportifs à Gonneville et au Theil	212 354 € plafonnés à 197 653 €	16 677 € 8,43 %	Département : 40 000 € Etat (DGE) : 45 750 € Commune : 30 000 € CDC : 79 927 €
CDC du canton de Ducey	CPI de la CDC du canton de Ducey : Création d'un espace de loisirs à Ducey	59 300 €	26 307 € 44,36 %	Etat (DGE) : 12 098 € CDC : 20 895 €
Cne de Crollon	CPI de la CDC du canton de Ducey : Travaux de réfection de l'église	14 352,50 €	7 176 € 50 %	Commune : 7 176,50 €
Département de l'Orne				
CDC de la Visance et du Noireau	CPI de la CDC de la Visance et du Noireau : Aménagement de la rue de Mortain à Chanu	297 736 €	84 165 € 28,26 %	Etat (DGE) : 74 434 € CDC : 139 137 €
CDC d'Ecouché	CPI de la CDC d'Ecouché : Création de chemins pédestres et équestres	56 702 € plafonnés à 28 702 €	12 918 € 45,01%	CDC : 43 784 €
CDC d'Ecouché	CPI de la CDC d'Ecouché : Création d'une aire de vie dans le centre bourg de Batilly	107 563,40 € plafonnés à 92 386 €	42 689 € 46,21 %	Réserve parlement. : 15 000 € CDC : 49 874.40 €
CDC d'Ecouché	CPI de la CDC d'Ecouché : Valorisation du carrefour de la Croix Servin et création d'un parking à Goulet	206 745 € plafonnés à 164 221 €	74 056 € 45,10%	Réserve parlement. : 50 000 € Etat (FAL) : 23 000 € CDC : 59 689 €
CDC d'Ecouché	CPI de la CDC d'Ecouché : création d'un parking à La Courbe	32 944,49 € plafonnés à 31 662 €	14 547 € 45,94 %	Etat (DGE) : 6 969,11 € CDC : 11 428,38 €
CDC d'Ecouché	CPI de la CDC d'Ecouché : création d'une aire de vie aux abords de la salle communale de Sentilly	78 079,09 € plafonnés à 62 320 €	28 797 € 46,21 %	Etat (DGE) : 12 132 € CDC : 37 150,09 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1046

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - convention constitutive d'un
groupement de commandes entre le département de l'Orne et la Région Basse-
Normandie pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble du territoire
ornais**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de participer au projet d'acquisition d'une orthophotographie sur le territoire ormais, dans le cadre d'un groupement de commandes dont le Conseil Général de l'Orne serait le coordonnateur, à hauteur de 25 % du coût global d'acquisition, plafonnée à 25 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de l'Orne, la convention constitutive d'un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1047

sur les communications : Routes Nationales

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un crédit global de 16 606 077 € à l'Etat, correspondant aux 8 opérations routières figurant en annexe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

COMMUNICATIONS

Routes Nationales

Année de gestion 2005

RN 175

- Déviation est d'Avranches 733 337,00 €

Contournement est de Cherbourg

- Contournement est de Cherbourg 1 250 000,00 €

Agglomération caennaise

- Sécurisation du BP nord 200 000,00 €

Année de gestion 2006

A 88

- A 88 – Caen – Falaise – Sées 6 512 500,00 €

RN 12

- Aménagement Hauterive Le Mêle sur Sarthe 7 178 275,00 €

RN 13

- Normes autoroutières Caen - Manche 700 004,00 €
- Rectification du virage des chèvres à Tollevast 11 960,00 €

RN 175

- Doublement déviation de Pontorson 20 001,00 €

TOTAL

16 606 077,00 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1048

sur les communications : Routes Nationales - RN 174 entre Saint-Lô et RN 13

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Routes Nationales » d'un montant de 10 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 000 € à l'Etat, pour le financement de la section centre de la RN 174 entre Saint-Lô et la RN 13.

La participation de la Région est de 1/3 du montant total de la section estimé à 30 000 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1049

sur les transports ferroviaires : RD 236 - Suppression du passage à niveau 56

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 25 000 000 € votée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » d'un montant de 138 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 138 000 € au Département de la Manche, correspondant à la participation régionale à la suppression du passage à niveau n° 56 entre Coutances et Folligny ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1050

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention relative au financement des travaux d'électrification de la section de ligne Lison - Saint-Lô

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 890 477,86 € à RFF, au titre de la participation régionale aux travaux de modernisation de la section Lison - Saint-Lô ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1051

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention relative au financement des travaux de massification en vue de la modernisation de la section de ligne Saint-Lô - Coutances

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 264 305 € à RFF, au titre de la participation régionale aux travaux de modernisation de la section Saint-Lô - Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1052

sur les transports ferroviaires : rénovation de matériel bas-normand

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-35 du 11 février 2005 comme suit :

- d'attribuer une subvention maximale de 290 000 € au lieu de 257 265,31 €, à la SNCF pour la rénovation des 7 autorails X 490.

Le dernier acompte sera réajusté pour tenir compte de la provision pour aléas techniques non dépensée et de l'actualisation de coût définitive ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-1053

**sur les transports ferroviaires : modernisation des voitures Corail des lignes Paris -
Caen - Cherbourg et Paris - Deauville - Trouville**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériels » de 25 000 000 € votée en 2007, un dossier « Matériel roulant » d'un montant de 22 350 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 22 350 000 € à la SNCF, pour la modernisation des voitures Corail des lignes Paris - Caen - Cherbourg et Paris - Deauville - Trouville.

Cette subvention sera versée entre 2007 et 2009, conformément aux dispositions prises dans la convention de 16 novembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1054

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage-Travail »

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire, pour l'année 2007, les dispositions de la convention « Sillage-Travail » ;
- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 191 000 € pour « Sillage Travail » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 191 000 € à la SNCF, pour la mise en oeuvre des dispositions « Sillage-Travail » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 3 à la convention correspondante,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1054 bis

sur les communications : transports ferroviaires - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 21 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF du 18 février 2002 et portant les modalités de règlement financier des premiers acomptes de la contribution régionale,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1055

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 25 000 € pour la restructuration de l'externat et des locaux BTS et ETC au lycée « Arcisse de Caumont » à BAYEUX,
- 80 000 € en complément pour l'aménagement complémentaire de locaux pour l'enseignement de la musique au lycée « Malherbe » à CAEN,
- 200 000 € pour l'aménagement de l'ancienne chaufferie en archives au lycée « Augustin Fresnel » à CAEN,
- 165 000 € pour la restructuration du service de restauration intégrant l'accueil des stagiaires de la formation continue au lycée « Augustin Fresnel » à CAEN,
- 600 000 € pour la restructuration des ateliers suite au départ de la filière « structure métallique » au lycée « Jules Dumont d'Urville » à CAEN,
- 700 000 € pour le remplacement partiel de menuiseries extérieures, la réfection d'étanchéité et de façades au lycée « Victor Hugo » à CAEN,
- 120 000 € pour la réfection des gradins extérieurs et de l'entrée principale au lycée « Charles de Gaulle » à CAEN,
- 75 000 € pour la réorganisation des magasins des ateliers et des espaces pédagogiques liée à l'ouverture du métier d'agenceur au lycée « P-S de Laplace » à CAEN,
- 400 000 € pour la création d'un atelier destiné aux OP et un garage à vélos au lycée « Jean Rostand » à CAEN,
- 150 000 € pour la création d'un atelier destiné aux OP au lycée « Charles Tellier » à CONDE SUR NOIREAU,
- 400 000 € pour la création d'une salle polyvalente et d'une salle de musculation dans l'ancien réfectoire au lycée « Louis Liard » à FALAISE,
- 30 000 € pour l'étude de faisabilité destinée à examiner la problématique des locaux d'externat, la vie scolaire et l'internat au lycée « Louis Liard » à FALAISE,
- 100 000 € pour la rénovation de l'amphithéâtre par le remplacement des panneaux acoustiques et des sièges au Collège-Lycée Expérimental à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 150 000 € pour la création d'un lieu de vie au Collège-Lycée Expérimental à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 500 000 € pour la reconstruction des serres horticoles d'environ 650 m2 à l'EREA « Les Marettes » à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 20 000 € pour la restructuration du secteur « électrotechnique » au lycée « Jules Verne » à MONDEVILLE,
- 30 000 € pour l'étude de faisabilité destinée à la restructuration du service de restauration et la construction d'un espace pour les OP au lycée agricole « Le Robillard » à SAINT PIERRE SUR DIVES,
- 180 000 € pour la restructuration du service de restauration au lycée « Emile Littré » à AVRANCHES,
- 90 000 € pour la rénovation du gymnase au lycée « Emile Littré » à AVRANCHES,
- 225 000 € pour la mise en conformité des ateliers de chaudronnerie au lycée « Alexis de Tocqueville » à CHERBOURG,
- 30 000 € pour l'étude de faisabilité portant sur l'utilisation des bâtiments et les besoins à venir (bâtiment B, C, G et E) et leur restructuration au lycée « Alexis de Tocqueville » à CHERBOURG,

- 20 000 € en complément pour la création de locaux divers de vie lycéenne et de salles pour les professeurs au lycée « Victor Grignard » à CHERBOURG,
- 180 000 € pour les travaux sur les façades, les couvertures et le remplacement de menuiseries extérieures au lycée « Victor Grignard » à CHERBOURG,
- 180 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures et la rénovation des façades et des couvertures au lycée « Charles-François Lebrun » à COUTANCES,
- 40 000 € en complément pour l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancienne chapelle au lycée « Charles-François Lebrun » à COUTANCES,
- 150 000 € pour la rénovation de l'atelier de machinisme agricole, de l'amphithéâtre et du bâtiment socio-culturel au lycée agricole à COUTANCES,
- 375 000 € pour la création d'une salle polyvalente, de l'atelier des OP et d'un demi niveau d'internat et d'externat au lycée « Jean-François Millet » à OCTEVILLE,
- 220 000 € pour l'installation de l'infirmerie dans le bâtiment principal au lycée « Le Verrier » à SAINT LO,
- 235 000 € pour la réfection de couvertures au lycée « Pierre et Marie Curie » à SAINT LO,
- 300 000 € pour la création d'un internat destiné aux apprentis au lycée agricole de SAINT LO THERE,
- 630 000 € pour la rénovation de l'externat et des lieux de vie dans les internats intégrant le remplacement de menuiseries extérieures de certains bâtiments et la programmation d'une étude préalable au lycée « Marguerite de Navarre » à ALENCON,
- 300 000 € pour la reconstruction de l'administration et des logements de fonction au lycée « Mézen » à ALENCON,
- 225 000 € pour l'extension et la réorganisation dans les ateliers engendrées par l'augmentation de la capacité d'accueil dans la section « véhicules industriels » au lycée « Mézen » à ALENCON,
- 270 000 € pour la salle polyvalente et la restructuration de l'administration au lycée « Alain » à ALENCON,
- 300 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures à l'exception de l'internat et indépendamment de l'opération « diagnostic thermique » au lycée « Gabriel » à ARGENTAN,
- 210 000 € pour la création d'une salle polyvalente : rénovation et extension du lieu de vie au lycée « Mézeray » à ARGENTAN,
- 300 000 € pour la réfection de façades, de menuiseries et de couvertures du bâtiment d'externat au lycée « Auguste Chevalier » à DOMFRONT,
- 465 000 € pour la rénovation de locaux d'externat (salles de classe, CDI et cour) y compris le remplacement de menuiseries extérieures, indépendamment de l'opération « diagnostic thermique » au lycée « Jean Guéhenno » à FLERS,
- 120 000 € pour la réfection de façades et de menuiseries extérieures indépendamment de l'opération « diagnostic thermique » au lycée « Fernand Léger » à FLERS,
- 30 000 € pour l'étude d'organisation dans le cadre d'un fonctionnement mutualisé des lycées « Jean Guéhenno » et « Fernand Léger » à FLERS,
- 450 000 € pour la restructuration des ateliers (mise en place de nouveaux bac pro), lieu de stockage pour la section « tapisserie » et réfection des couvertures au lycée « Napoléon » à L'AIGLE,
- 112 500 € pour la rénovation de l'atelier de machinisme agricole (création de vestiaires, mise en conformité électrique, réfection des sanitaires) au lycée agricole « Auguste Loutreuil » à SEES,

→ sur l'AE « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 590 000 € pour la rémunération des mandataires,
- 510 000 € pour les assurances, taxes et frais d'actes divers,
- 2 900 000 € pour le versement des dotations de fonctionnement des EPLE relatives à l'entretien et aux réparations du propriétaire assurés par eux conformément à la délibération 06-81 du 23 octobre 2006,

→ sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 2 900 € pour les équipements pédagogiques,
- 51 447 € pour le service général,
- 20 000 € pour lancer une étude d'orientation et de faisabilité pour la construction d'une plate-forme de travail en sécurité pour les élèves des sections logistiques et du bâtiment.,
-

→ sur l'AE « Dotations de fonctionnement complémentaires aux établissements publics » de 25 125 500 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 17 785 500 € pour le versement des dotations de fonctionnement des EPLE conformément à la délibération n° 06-81 du 23 octobre 2006,

→ sur l'AE « Politique éducative » de 5 910 000 € votée en 2007 les dossiers suivants :

- 3 300 000 € pour le programme « carte-livre »,
- 1 200 000 € pour le programme « boîtes à outils, équipements de protection individuelle et tenues professionnelles »,
- 310 000 € pour le programme « fonds social régional »,
- 100 000 € pour le programme « bourses de mobilité internationale »,
- 1 000 000 € pour le programme « budget participatif » ;

- d'attribuer :

➤ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux,

- 2 subventions pour la remise en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dépenses de fonctionnement aux établissements publics et privés

- 4 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative

- 9 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional conformément à l'annexe IV,

- 1 subvention dans le cadre de la mobilité internationale conformément à l'annexe IV,

➤ **sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

* au titre des équipements,

- 1 subvention pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 3 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1056

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 38 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1057

sur le forfait d'externat dans les établissements privés : dépenses de fonctionnement pédagogique

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés » de 25 125 500 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 4 340 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement diverses, 53 subventions d'un montant total de 4 340 000 € correspondant au versement du forfait d'externat aux établissements privés, les dotations étant reprises dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1058

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

conformément au tableau joint en annexe :

- de donner un avis favorable à la proposition de l'Inspecteur d'Académie du Calvados concernant la désignation de la personnalité qualifiée qui siège au sein du Conseil d'Administration du lycée Laplace à Caen, celui-ci en comprenant une seule ;
- de procéder à la désignation de la deuxième personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie de l'Orne, au lycée Marguerite de Navarre à Alençon, le Conseil d'Administration de ce lycée en comprenant deux.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1059

sur l'enseignement supérieur : investissement et fonctionnement

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AP « ESB 2006 U3M » de 5 235 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de: 76 610,95 € pour l'opération CPER 2000-2006 relative à l'extension des locaux des travaux pratiques de l'UFR de Sciences Campus II,

→ sur l'AE « mobilité internationale » de 1 223 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 107 701 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 62 000 € à l'ENSICAEN en complément des bourses du dispositif européen ERASMUS et pour les bourses à taux complet en faveur des séjours hors Europe,
- 45 701 € à Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie dont :
 - ° 15 251 € pour le fonctionnement de la structure de gestion du dispositif
 - ° 30 450 € en complément des bourses du dispositif européen LEONARDO ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1060

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 22 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 11 797 653 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les aides suivantes :

→ pour un montant global de 11 787 970 €, à compter du 1^{er} janvier 2007, une subvention mensuelle aux centres hospitaliers gestionnaires d'écoles de formations sanitaires, réparti conformément au tableau joint en annexe,

→ les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales pour un montant global de 9 683 € dont 7 066 € pour les bourses paramédicales et 2 617 € pour les bourses sociales, conformément au tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Ecole	Echelon dû	Montant
BELFORT Frédérique	Ecole aides-soignants Cherbourg	5 ^{ème}	2 050 €
DENIZE Anne	IFSI du CHU de Caen	1 ^{er}	1 355 €
SIMON Jasmina	Ecole de service social d'Alençon	3 ^{ème}	2 617 €
ZANG Arden	IFSI du CHU de Caen	5 ^{ème}	3 661 €
TOTAL			9 683 €

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-954 du 10 novembre 2006, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, ces derniers ayant abandonné leur formation ou bénéficiant d'un autre financement qui ne peut être cumulé :

Nom et prénom	Ecole	Echelon dû	1 ^{er} acompte versé	Titre de recette
DELAUNE Amélie	IFSI Croix Rouge	1 ^{er}	677,50 €	677,50 €
ELISABETH Serge	Aide-soignant Vire	5 ^{ème}	1 830,50 €	1 830,50 €
GARNIER Vanessa	IFSI Vire	4 ^{ème}	1 595,00 €	1 595,00 €
GUILLON Catherine	Aide-soignante Cherbourg	5 ^{ème}	1 830,50 €	1 830,50 €
LELIEVRE Mélanie	IFSI Lisieux	3 ^{ème}	1 308,50 €	1 308,50 €
LE PORT Gaëlle	IFSI CHU de Caen	1 ^{er}	677,50 €	677,50 €
TOTAL			7 919,50 €	7 919,50 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1061

sur la recherche : transfert de technologie - innovation

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 33 000 € pour le développement du pôle de recherches médicales,
- . 53 835 € pour le soutien aux pôles de compétitivité,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 300 000 € pour le soutien aux chaires d'excellence,
- . 4 700 € pour le soutien aux colloques scientifiques,
- . 130 000 € pour le développement du pôle de recherches médicales,
- . 1 600 € pour la diffusion de la culture scientifique,
- . 6 160 € pour le soutien à la pré-incubation,
- . 40 800 € pour le soutien aux jeunes porteurs de projet innovant,
- . 40 800 € pour le soutien au Potentiel Humain,
- . 248 165 € pour le soutien aux pôles de compétitivité ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

→ à l'Université de Caen :

- 33 000 € pour l'acquisition d'un matériel de caractérisation physico-chimique,
- 2 280 € pour sa participation au projet MOTES-Pay dont :
 - ° 1 250 € pour l'UFR de Sciences Economiques et Gestion,
 - ° 1 030 € pour le Centre de Recherche en Droit Privé,

→ au Groupe CEV :

- 48 555 € pour le projet « Les Clés de la Ville »,

→ à l'ENSICAEN :

- 3 000 € pour sa participation au projet MOTES-Pay,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

→ au titre des chaires d'excellence :

- 300 000 € répartis conformément à l'annexe 1,

→ au titre du soutien au financement des colloques scientifiques :

- 4 700 € répartis conformément à l'annexe 2,

- à la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie :
 - 130 000 € répartis conformément à l'annexe 3,
- au titre des déplacements des lycéens :
 - 500 € à l'Association « Olympiades Régionales de la Chimie en Basse-Normandie » (ORCBN),
 - 1 100 € à l'Union des Professeurs de Physique et de Chimie (UDPPC),
- au titre du projet de pré-incubation porté par Monsieur LEGOFF :
 - 6 160 € à l'Université de Caen,
- au titre du projet incubé STARNAV :
 - 40 800 € à l'ENSICAEN, pour l'accueil de Monsieur LAMY-AU-ROUSSEAU,
- au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire :
 - 40 800 € à l'Université, conformément à l'annexe 4,
- au titre du projet « Les Clés de la Ville » :
 - 146 445 € au Groupe CEV,
- au titre du projet MOTES-Pay :
 - 32 000 € à l'ENSICAEN, pour sa participation au projet,
 - 69 720 € à l'Université de Caen pour sa participation au projet dont :
 - ° 30 750 € pour l'UFR de Sciences Economiques et Gestion
 - ° 38 970 € pour le Centre de Recherche en Droit Privé ;
- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2007, les justificatifs des frais afférents aux travaux de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie ;
- d'effectuer le versement des aides à l'ORCBN et à l'UDPPC, sur présentation de factures et au vu de la délibération ;
- de modifier la délibération n° 06-745 du 18 septembre 2006 comme suit :
 - la subvention attribuée au CNRS concernant l'allocation de recherche, est accordée à M. Gaétan CHAMBARD et non CHAMBORD,
 - de prendre en compte le changement de dénomination sociale de la SA FIME en SA SILICOMP MANAGEMENT - FIME LABORATOIRE ;
- d'autoriser dans le cadre de la loi du 13 août 2004, le Département de la Manche et la Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise à participer financièrement au projet « Les Clés de la Ville » porté par le groupe CEV ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1062

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, un montant global de 657 108 € dont :

- 334 671 € pour le programme « Accueil, Information Orientation »
- 207 869 € pour le programme « Outils PRDFP »,
- 114 568 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer pour un montant global de 657 108 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 217 905 € à l'ERREFOM/CIFOP,
- 68 926 € à l'ERREFOM/PRISME,
- 47 840 € à l'Etudiant,

- * au titre du programme « Outils PRDFP »

- 68 303 € à l'ERREFOM/OREFOM,
- 117 233 € à l'ERREFOM/ADEFOP,
- 22 333 € à l'ERREFOM/CCREFP,

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 114 568 € conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1063

sur l'apprentissage

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement dans les CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 39 236 € pour le programme LEONARDO ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage, pour le programme LEONARDO, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 23 985 € au titre du financement des bourses,
- 15 251 € au titre du fonctionnement de la cellule affectée à ce programme ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1064

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 077 859,75 € pour le programme « Formation générale »,
- 1 598 104,60 € pour la gestion du programme « Formation de base »,
- 14 608,10 € pour le programme « Financements individuels »,
- 390 870,00 € pour le programme « Bilan de compétences »,
- 98 721,41 € pour le programme « Sport et animation socio-culturelle »,
- 65 570,00 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 593 047,65 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

• d'individualiser en faveur du CNASEA un montant de 1 650 000 € dont 17 952 € au titre des frais de gestion du programme « Formation de base » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Formation générale »

- 1 077 859,75 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Formation de base »

- 1 598 104,60 € conformément à l'annexe 2,

* au titre du programme « Financements individuels »

- 14 608,10 € conformément à l'annexe 3,

* au titre du programme « Bilan de compétences »

- 390 870,00 € conformément à l'annexe 4,

* au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle »

- 98 721,41 € conformément à l'annexe 5,

* au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs »

- 65 570,00 € au Comité de Liaison InterConsulaire (CLIC),

* au titre du programme « Métiers de la mer et des cultures marines »

- 593 047,65 € conformément aux annexes 6 et 6 bis ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 7 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1065

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 16 000 000,00 € pour la gestion des formations préparatoires et qualifiantes confiée au CNASEA,
- 18 557 000,00 € pour le programme décentralisé de l'AFPA,
- 1 275 000,00 € pour la convention Chèque Formation avec l'AFPA,
- 60 060,00 € pour les examens de santé,
- 128 497,48 € pour le solde des conventions individualisées en 2006,

→ sur l'AE « Rémunération des stagiaires » de 14 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant équivalent ;

- d'individualiser en faveur du CNASEA, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi » les montants suivants :

- 16 000 000 € pour le programme « formations préparatoires et qualifiantes », dont 174 085 € au titre des frais de gestion,
- 14 500 000 € pour la rémunération des stagiaires dont 690 470 € au titre des frais de gestion,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 31 643 738,84 € réparti de la façon suivante :

- * au titre des formations préparatoires

- 6 201 272,85 €, conformément à l'annexe 1,
- 45 336,00 € au FJT de Cherbourg,
- 35 660,00 € à l'IRSA du Calvados dont 11 260 € pour l'intervention d'une psychologue,
- 11 460,00 € à l'IRSA de l'Orne,
- 12 940,00 € à l'IRSA de la Manche,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 5 375 732,51 €, conformément à l'annexe 2,
- 1 275 000,00 € à l'AFPA de Basse-Normandie, pour le financement des actions préparatoires à la qualification réalisées dans ses établissements,
- 18 557 000,00 € à l'AFPA de Basse-Normandie dans le respect de la convention tripartite relative aux transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2007,
- 128 497,48 € conformément à l'annexe 3 :

- de modifier, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes, la délibération n° 05-985 en date du 16 décembre 2005 conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5 ;
- d'élargir le bénéfice des visites médicales aux stagiaires du domaine de l'aide à domicile ;
- de revaloriser le coût de ces visites médicales à hauteur de 55 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1066

sur les marchés de formation professionnelle

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1067

sur la culture : soutien en faveur des expositions

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », une subvention de 2 000 € à l'Association Sensation (Caen), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Sensaction (Caen)	Exposition photos et vidéo « give a dog a bad name and hang him » sur le thème des chiens errants en Inde. Dates : fin janvier 2007 Lieu : Station Mir Catalogue d'exposition (1 000 exemplaires, 48 pages)	9 865 €	2 000 €	/	1 500 € CG50	/	1 000 € Point Ephémère/The Dune 400 € Station Mir 500 € Transat Vidéo 4 465 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1068

sur la culture : valorisation du patrimoine

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € au Centre Régional des Lettres, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », sous réserve de la reprise du personnel du CERIS par le Centre Régional des Lettres ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1069

sur les Droits de l'Homme : dérogation

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter les délibérations n° 06-271 du 24 mars 2006 et n° 06-542 du 16 juin 2006 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de l'Association Résistance et Mémoire, pour la réalisation de CDROMs sur la Résistance en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1070

sur les Droits de l'Homme : modification

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- de modifier l'annexe des délibérations suivantes :

- *n° 05-998 du 16 décembre 2005*

- en remplaçant dans la colonne « demandeur », le nom du CRFPA par celui de
« **l'Ecole des Avocats du Grand Ouest à Rennes** »,

- *n° 06-542 du 16 juin 2006*

- en remplaçant dans la colonne « demandeur » le nom « Ecole des Avocats du
Grand Ouest » par « Ecole des Avocats du Grand Ouest à **Rennes et au Barreau de Caen** »,

- en précisant que le mandatement se fera sur le compte bancaire de l'Ecole des
Avocats du Grand Ouest ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette
décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1071

sur la rénovation urbaine : ville d'Hérouville-Saint-Clair

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- de désaffecter sur l'AP « Contrat de Ville » de 6 000 000 € votée en 2003, un dossier d'un montant de 415 816 € pour la réhabilitation du centre commercial du Grand Parc au titre du Contrat de Ville d'Hérouville-Saint-Clair ;

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 500 000 € au titre du projet de rénovation urbaine engagé sur la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SHEMA ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 500 000 € à la SHEMA, pour l'opération de déplacement du centre commercial du Grand Parc à Hérouville-Saint-Clair, représentant 7 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 6 850 567 € ;

- d'annuler la subvention de 415 816 € attribuée par délibération n° 04-783 du 19 novembre 2004, à la Société d'Economie Mixte la « SHEMA », pour la restructuration du centre commercial du Grand Parc à Hérouville-Saint-clair, représentant 19 % de la dépense éligible retenue à 3 645 605 € HT du coût global HT estimé à 2 173 748 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1072

**sur la santé et les territoires : démographie médicale – convention URCAM-URML-
Conseil Régional**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démographie médicale » de 40 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 25 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € à l'URML, pour la réalisation des prestations « Ingénierie » mises en œuvre auprès des professionnels de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention tripartite entre la Région Basse-Normandie, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie de Basse-Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1073

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, au titre du programme « Santé et Territoires » :

- sur l'AP « Aide individuelle aux personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 919,48 € pour les personnes handicapées,

- sur l'AP « Aides aux établissements scolaires accueillant des handicapés » de 18 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 6 000 € pour le Lycée Augustin Fresnel à Caen ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2006 de 155 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 6 000 € au Lycée Augustin Fresnel à Caen, pour l'intégration des élèves aveugles et déficients visuels lycéens du Calvados ;

* sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- 1 919,48 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour l'acquisition de matériel dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

* pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

* pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises,

- pour le Lycée Fresnel, le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et dates des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le proviseur du lycée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1074

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45 au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2007, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 18 748 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 19 709 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 18 748 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 19 709 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier les annexes I-3 et II-2 de la délibération n° 06-987 du 10 novembre 2006 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable de M. Lucien GODEFROY est de 790 € et celui de M. Ange LOSLIER de 193 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1075

sur le soutien aux actions de solidarités

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 3 080 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association des Donneurs de Voix, pour l'équipement de la bibliothèque sonore de 69 appareils de lecture « VICTOR READER », permettant aux personnes aveugles et malvoyantes de lire avec une plus grande autonomie,

- 580 € au Planning Familial du Calvados, pour la mise en œuvre d'un programme de prévention des violences sexistes chez les jeunes bas-normands,

- 1 000 € à la Compagnie du Grenadin, pour l'organisation le 16 décembre 2006, d'une fête citoyenne dans le quartier du Grand Parc, avec concerts et pièces de théâtre, pour souligner les incidences du GPV sur l'avenir du quartier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1076

sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un montant de 900 € pour le dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » ;
- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 602 872 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 900 €,
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, un complément de subvention de 900 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour l'étude de fréquentation des forêts ornaïses ;
- d'annuler la subvention de 900 € accordée au Parc Naturel Régional Normandie-Maine par délibération n° 06-992 du 10 novembre 2006, pour l'étude de fréquentation des forêts ornaïses, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente délibération ;
- de déroger à la règle de la prescription quadriennale concernant la subvention de 1 800 € accordée par délibération n° 02-602 du 20 septembre 2002 au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le renouvellement des pommiers basse-tige de la Maison de la Pomme et de la Poire, et en conséquence d'autoriser le versement de la subvention au-delà du délai de 4 ans ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1077

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 1 172,08 € accordée par délibération n° 06-674 du 7 juillet 2006 à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'un dispositif de libre circulation du poisson, le projet ayant été arrêté ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1078

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 320 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région,*

- 320 € à l'Association ENVOL - Résidence du Val à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour l'achat de matériel dans le cadre d'un projet intergénérationnel d'aménagement d'un jardin ;

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région,*

- 30 360 € à la CATER pour son budget de fonctionnement 2007 ;

- de prévoir, pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1079

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Lutte contre les changements climatiques » de 1 520 000 € votée en 2007, un montant global de 165 102,12 € dont :

- 138 319,12 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 26 783 € pour le dossier « Economies d'énergie » ;

* sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 040 000 € votée en 2007, un montant de 254 608,80 € dont :

- 120 000 € pour le dossier « Déchets »,
- 78 767 € pour le dossier « Filières locales bois-énergie »,
- 4 000 € pour le dossier « biogaz »,
- 51 841,80 € au titre du dossier « contrat ATEnEE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

▪ **au titre du dossier « Economies d'énergie »**

Diagnostics énergétiques

- 4 825 € à SODIFLERS pour un diagnostic énergétique du centre commercial E.LECLERC,
- 51 481,80 € au Pays du Bessin au Virois pour la mise en place d'un contrat ATEnEE ;

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 19 011 € au CAUE Orne pour une AMO à la réalisation d'approches environnementales de l'urbanisme,
- 2 947 € à la CGPME Basse-Normandie pour la réalisation de la phase 2 de la démarche collective de développement durable à Bayeux ;

▪ **au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

Bois-énergie

- 29 890 € à la société Millet pour la construction d'une chaufferie bois,
- 7 082 € à l'association Avril pour la construction d'une chaufferie bois,
- 58 829,87 € à l'hôpital de Bellême pour la construction d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur,

- 9 017 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-1),
- 17 576 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'opération groupée n°1 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies ;

Solaire thermique

- 15 548 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

Huiles végétales pures

- 376,25 € à la CUMA Ecovaloris pour l'acquisition d'un kit de filtration ;

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Pôle d'Excellence Rurale : PER du Bessin au Virois

* à Valnormandie :

Déchets

- 60 000 € pour la mise en place d'une plate-forme de co-compostage déchets verts-algues-cendres de chaufferie d'huîtres à Formigny,

- 60 000 € pour la mise en place d'une plate-forme de co-compostage déchets verts-algues-cendres de chaufferie d'huîtres à Ryes,

Filières locales bois-énergie

- 75 000 € pour la mise en place d'une plate-forme de préparation de combustible bois à Formigny.

Hors PER

* au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs

Filières locales bois-énergie

- 3 767 € pour la réalisation d'une étude sur le gisement bois et mobilisation de la ressources,

Biogaz

- 4 000 € pour la réalisation d'une étude sur le potentiel de production et d'utilisation des bio-énergies (biogaz),

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier les délibérations suivantes, en annulant les subventions accordées pour la pose d'un chauffe-eau solaire :

*** n° 06-383 du 21 avril 2006**

- 182 € à Monsieur Gilles COLLARD (groupe 2006-05),

*** n° 06-883 du 16 octobre 2006**

- 288 € à Monsieur Eddy CLERAN (groupe 2006-09),
- 304 € à Monsieur Jean-Pierre APARD (groupe 2006-09) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1080

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 12 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 12 500 € à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'Initiatives rurales Normandie (AFIP Normandie), pour le projet « Approche Inter-Associative et Territoriale du Développement Durable (AITDD), pour 2006/2007 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1081

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
élevage bovin -fonctionnement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 53 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 53 000 € à l'Association de la Ferme expérimentale de la Blanche Maison, pour son programme annuel d'expérimentations 2006, soit 17 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 316 314 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1082

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles – grandes filières –
agriculture biologique - investissement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 76 476 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 76 476 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1083

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 16 781,94 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 16 781,94 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 06-887 du 16 octobre 2006 comme suit :

- l'aide à la certification biologique de 155 € initialement accordée à M. Jean MORIN est attribuée à M. Jean MORIN et Mme Raymonde MORIN,

- la subvention de 155 € attribuée à M. Didier CHENUT est annulée, une subvention lui ayant déjà été accordée pour le même objet lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1084

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 47 780,82 € pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;

- 33 814,58 € en complément pour la prise en charge de cinq dossiers ;

- d'annuler la subvention de 38 814,58 € accordée par délibération n° 06-889 du 16 octobre 2006 au CNASEA, pour cinq dossiers de contrats de parrainage à partir du crédit disponible, ces dossiers faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente délibération ;

- d'autoriser le CNASEA à verser 5 000 € de crédits certifiés effectivement disponibles par le payeur du CNASEA, pour les cinq dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1085

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales – installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement - Dotation Jeunes
Agriculteurs**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 31 340 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, à 17 jeunes agriculteurs du Département du Calvados s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, au titre de l'année 2006, les montants forfaitaires accordés figurant en annexe,

- 1 410,30 € pour le frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1086

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 5 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1087

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - investissements agroalimentaires

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 191 844 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 148 300 € à la Société Normande de Volaille à la Chapelle d'Andaine (Orne), pour réaliser son programme d'investissement « produits élaborés » à Mont Morin, sur la base d'un taux d'aide de 5 %,

- 43 544 € à la SA EVA, pour son projet de création d'une unité de découpe de viandes bovines et d'un atelier de troisième transformations multi-viandes et de modernisation de l'abattoir pour bovins, sur la base d'un taux d'aide de 5 % ;

- de compléter la délibération n° 06-582 du 16 juin 2006 afin de modifier les modalités de versement des aides attribuées à la Biscuiterie de l'Abbaye et à Batiroc Normandie comme suit :

- * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée sur présentation :

- d'une copie des factures correspondantes à l'opération,
- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date des factures ; nature des dépenses, nom des prestataires et date des paiements), visé, selon le cas par l'expert-comptable ou le Président Directeur Général de la Biscuiterie de l'Abbaye ou par le Directeur Général de Batiroc Normandie ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le versement de la subvention de 119 953 € accordée par délibération n° 6-789 du 18 septembre 2006 à la Cidrerie du Calvados La Fermière (CCLF), pour son projet d'extension de la capacité de pressage et de cuverie de l'usine de Livarot et d'accepter les factures datées à partir du 30 mars 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1088

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière
cheval - investissement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine » d'un montant de 13 041 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 951 € à M. Benoît BURBAN à Vidai (Orne), pour la construction d'une carrière en sable, soit 10 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 19 510 €,

- 7 436 € à M. Pierre BELLOCHE à Saint-Aubin-d'Appenai (Orne), pour la construction d'une piste d'entraînement, soit 10 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 74 360 €,

- 3 654 € à l'EARL Les Ferrières à Coulonces (Orne), pour la construction d'un marcheur, soit 10 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 36 540 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1089

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière
cheval - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 3 813 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 3 813 € à la Fédération Normandie Selle Français, pour la mise en place d'une démarche qualité des élevages de chevaux de sport en Basse-Normandie, soit 17,41 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 21 900 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1090

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 46 566 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 9 330 € au GAEC de l'Etang de Brochard à Longny-au-Perche (Orne), pour la construction, l'aménagement et l'équipement d'un abattoir de volailles (taux d'aide 30 %),

- 31 716 € au GAEC du Clos Quentin à Saint-Georges-Montcoq (Manche), pour la construction, l'aménagement et l'équipement d'un laboratoire de transformation laitière (taux 30 %),

- 4 470 € à M. Philippe DELAUNAY à Croisilles (Calvados), pour la mise en conformité de son abattoir de volailles et l'achat d'une cellule frigorifique (taux d'aide 20 %),

- 1 050 € au GAEC de l'Herbier à Marchésieux (Manche), pour l'acquisition d'un tank à lait (taux d'aide 20 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1091

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - fonctionnement

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Productions agricoles de qualité » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Productions agricoles de qualité AE » d'un montant de 12 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 12 000 € au Groupement d'Intérêt Economique Pays et Produits BIO de Normandie, pour la commercialisation de produits biologiques en Basse-Normandie, soit 80 % du montant de la dépense prévisionnelle en ingénierie fixée à 15 000 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1092

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche, sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 600 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 28 052,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 13 316 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 9 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 14 736,70 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 2 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1093

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 7 200 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1094

sur le patrimoine

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention d'occupation précaire de l'Abbaye d'Ardenne avec l'IMEC prolongeant ladite convention jusqu'au 30 juin 2007, en attendant la fin des négociations sur les termes du contrat de bail,

- avec Musique en Normandie, la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques et l'Union des Parcs et Jardins, associations hébergées à la Maison des Quatrans, un avenant à convention d'occupation à titre gratuit des locaux mis à disposition pour une année à compter de la notification de l'avenant,

- un avenant à la convention d'occupation à titre gratuit avec le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique, portant sur les locaux aménagés en bureaux au Manoir des Gens d'Armes ; cet avenant prendra effet à compter de sa notification,

- la demande de permis de construire relative aux travaux d'aménagement du bâtiment destiné au Service de l'Inventaire Régional,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1095

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 495 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Fondation pour la mémoire de la déportation	Edition de dossiers pédagogiques du concours national de la Résistance et de la Déportation	495,00 €
Commune de l'Oudon (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Union Nationale des Combattants de la Manche	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1096

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, pour un montant total de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association ALTIC	Participation dans le cadre des "Alticiades" au salon des produits régionaux de Modane	500,00 €
Union Syndicale Autonome Justice	Organisation du congrès national de l'Union Syndicale Autonome Justice les 9, 10 et 11 octobre 2007 à Bagnoles de l'Orne	1 500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1097

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (Mme LOWY),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office de Tourisme de Saint Hilaire du Harcouët (50)	Organisation de la 24ème édition de la Crèche Vivante de Saint-Hilaire-du-Harcouët qui aura lieu du 16 au 29 décembre 2006	3 500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1098

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1099

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REPRESENTATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
MM. TOURRET et SOUBIEN	18 et 19 novembre 2006	Inauguration officielle de l'exposition du photographe bas-normand Olivier MERIEL	Monreale (Sicile)
M. CAZENEUVE	20 et 21 novembre 2006	Réunions sur le projet « Autoroutes de la mer »	Bruxelles (Belgique)
M. BOSQUET	21 novembre 2006	Voyage de presse Hub	Lyon (Rhône)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1100

sur le personnel de la Région : mission d'assistance technique

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL), 3 abstentions (Mmes LEFRANCOIS, COUSIN, M. DENIAUD),

- de reconduire la mission d'assistance technique confiée à un professeur agrégé de droit public dans le cadre de la mise en place d'une association de préfiguration concernant la création d'un Institut des Droits de l'Homme, à compter du 1^{er} septembre 2006, pour une durée de six mois et aux conditions définies dans la délibération n° 06-201 du 24 février 2006 ;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1101

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre du recours contre une décision de résiliation de marché public déposé par la société ACCEISS CONSEIL,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1102

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO)

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Yannick SOUBIEN, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO).

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1103

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion de la Manche

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme LEMAUX, titulaire et Mme TOMASETTO, suppléante, pour siéger au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion de la Manche.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1104

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Commission consultative des services publics locaux

- - - - -

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réunie le mardi 12 décembre 2006, à 16 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux :

- M. MOURARET
- M. LEROY
- M. CHATELAIS
- M. FONTAINE
- Mme LEFRANCOIS
- M. GUITTON

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER